



Avis

Le 8 mai 2009

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) prend des décisions d'ordre législatif, politique et administratif, en conformité avec la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*. Cet avis a pour but d'annoncer la décision que la Commission a prise lors de sa dernière réunion.

Suite à une réunion publique de la Commission qui a eu lieu le 29 avril 2009 à Ottawa (Ontario), la Commission a approuvé aux fins de consultation publique le document suivant :

L'ébauche du document d'application de la réglementation RD-152, Conseils sur l'utilisation des critères déterministes et probabilistes dans le processus décisionnel pour les installations nucléaires de catégorie I.

La CCSN procédera à la consultation publique de ce document d'application de la réglementation. De plus amples renseignements sur les documents d'application de la réglementation de la CCSN se retrouvent sur le site Web de la CCSN, à <http://www.suretenucleaire.gc.ca/fr/lawsregs/regulatorydocuments/index.cfm>

Le procès-verbal de la réunion du 29 avril 2009 incluant cette décision sera soumis pour approbation par la Commission lors de sa prochaine réunion les 10 et 11 juin 2009. On pourra avoir accès au procès-verbal approuvé sur le site Web de la CCSN, à www.suretenucleaire.gc.ca, ou se le procurer en communiquant avec la CCSN, à une date ultérieure, peu après cette réunion.

La CCSN réglemente l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin d'assurer la sûreté, de préserver la santé et la sécurité des Canadiens, de protéger l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Personne-ressource : Pascale Bourassa
Secrétariat de la Commission
613-947-0247 ou 1-800-668-5284
interventions@cnsccsn.gc.ca